

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 novembre 2017**

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Daniel VIGNARD – Marie-Claude OVISTE - Brigitte KLEIN - Daniel COINTY - Gilles GARNIER - Michèle DUCROUX – Corinne SEVE – Jean-Pierre BREVET - Guillaume PORTHE - Jean-Marc RIGAUDIE - Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX

Excusés ayant donné pouvoir : Caroline BOURGEOIS– RIOU a donné pouvoir à Marie-Claude OVISTE - Richard SIMMINI pouvoir à Gilles GARNIER

Excusée : Stéphanie CHAUVOT

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN

La séance est ouverte à 20h30.

- **Secrétaire de Séance** : Brigitte KLEIN est désignée secrétaire de séance.

- **Compte Rendu de la séance du précédent Conseil :**

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu des réunions des instances intercommunales :**

- Daniel COINTY rend compte de la dernière réunion du SMICTOM : présentation des statistiques de collecte du tri de Savigneux et information sur la fréquentation des deux déchetteries en 2016.
- Le conseil municipal est informé du changement de présidence du SIEP. Mme Marie-Jeanne BEGUET, présidente, a démissionné afin de respecter la réglementation en matière de cumul de mandats. Elle est remplacée par M. Michel DESPRAT, adjoint au Maire de Reyrieux.

- **Présentation des décisions financières prises par M. Le Maire en septembre 2017:**

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Installation des illuminations 2017/2018	RSE	1 029, 12 €TTC
Elagage des platanes centre Bourg	Elagage Beaujolais	1 320, 00 €TTC

- **Présentation des autorisations du droit des sols accordés :**

Le Conseil Municipal se voit informé des autorisations du droit des sols délivrées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (Permis de construire, Autorisations de Travaux et Déclarations préalables).

- **Présentation des Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

M. le Maire informe le conseil de la décision prise en matière de droit de préemption urbain. Une demande a été présentée, le droit de préemption n'a pas été exercé.

- **Points de l'ordre du jour faisant l'objet d'une délibération :**

1. Décision Modificative n° 2 du Budget annexe commerces 2017 :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa précédente réunion, le conseil a adopté une délibération pour affecter des crédits en vue d'une admission en non-valeur pour un montant de 3 100 € à l'article 673 du plan de compte M14. Le comptable au trésor nous a demandé de modifier cette imputation comptable au profit du compte 6541, spécifiquement adapté à ce type de dépense.

Article budgétaire	Section investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
673 – Titres annulés sur exercices			3 100 €	

antérieurs				
6541 – Créances admises en non-valeur			3 100 €	
Totaux	0 €	0 €	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire concernant les modifications d'inscriptions budgétaires décrites ci-dessus.

2. Permis de construire du restaurant scolaire au nom de la Commune de Savigneux :

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet sommaire proposé par la SCPA Coudeyre Rey pour la réalisation d'un restaurant scolaire.

Un permis de Construire, n° PC 001398 17 V 0005 a été déposé au nom de la commune par Monsieur le Maire le 15 juin 2017 ; le Conseil en a été informé lors de la séance du 3 juillet 2017. Le permis de construire a été accordé par arrêté en date du 18 septembre 2017.

Monsieur le Préfet demande au Conseil municipal d'approuver ce dépôt d'une demande de permis de construire, par Monsieur le Maire au nom de la Commune de Savigneux, en vertu de l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dépôt de permis de construire n° PC 001398 17 V 0005 au nom de la Commune de Savigneux, par Monsieur le Maire ainsi que l'accord donné à ce permis le 18 septembre 2017.

3. Indemnité de conseil au comptable du trésor public :

Considérant l'importance du rôle de conseil du receveur pour la Commune, Monsieur le Maire propose d'accorder au Receveur municipal, au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 l'indemnité au taux de 100 % pour l'année 2017.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Patrick FILLON, Receveur municipal.

Toutefois compte tenu du fait que Monsieur Patrick FILLON a quitté ses fonctions fin août, cette indemnité sera calculée au prorata temporis.

Monsieur le Maire propose de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2017, en totalité puisque M. Patrick FILLON était en exercice lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2017.

Pour l'exercice 2017 l'indemnité de conseil se monte à 443,32 € soit pour 240 jours de gestion : 295,55 €  
L'indemnité de budget s'élève à 45,73 €

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal à l'article 6225.

Dans un second temps Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'une demande d'indemnité de conseil a également été présentée pour le nouveau receveur municipal, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017. Cependant ce dernier ne s'étant pas encore présenté à la collectivité, Monsieur le Maire n'est pas favorable à lui verser cette indemnité pour l'année 2017, dans la mesure où aucun conseil n'a été produit de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, à 11 voix pour et 2 voix contre, décide d'attribuer l'indemnité de Conseil et de budget au taux de 100% au receveur municipal en fonction jusqu'au 31 août 2017.

A l'unanimité décide de ne pas attribuer d'indemnité de Conseil au nouveau receveur municipal entré en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

- **Travaux en cours et réceptionnés :**

- L'enfouissement du réseau de téléphonie Route de Rancé est en cours.
- Les travaux de fauchage sont terminés.
- Les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable se poursuivent, en dehors du centre bourg.
- Au sujet du désherbage, sans utilisation de produits phytosanitaires, la MFR de Ste Consorce va rendre son rapport final le 13/11/2017 et des investissements vont être envisagés en profitant des subventions proposées.
- Les travaux de réparation du mur de clôture des anciennes écoles sont en cours.
- Le conseil accepte à l'unanimité les 2 devis de la Sté SERRA, concernant la réparation des toits annexes de l'Hôtel Carpe Diem pour 9 042 € HT et 1 578 € HT.

- **Points divers :**

- La Commission de pilotage pour la création du restaurant scolaire s'est réunie et l'architecte a présenté le projet définitif. Celui-ci répond aux attentes de chacun.
- Le Conseil d'école s'est réuni le 9 novembre : quelques aménagements ont été demandés. Pour des raisons d'organisation, une modification de la fin de l'accueil de la garderie à 8h30 au lieu de 8h35 a été approuvée par le conseil et mise en place. Entre 8h31 et 8h35, enfants et parents devront attendre l'ouverture de l'école.
- Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre, à 11h Place de la Bascule.

La prochaine réunion du Conseil est prévue jeudi 14 décembre 2017 à 20h00.

La séance est levée à 23h00.